

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_3_9

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 38

Votants : 42

Objet : Contrat Re-Sources
2023-2028 bassin versant
Touche Poupard et Sèvre
Niortaise amont

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Mars 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUMONIER Vanessa

Pouvoirs :

Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur FRERE Fabrice, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. Olivier présente le second contrat territorial des aires d'alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise (Touche Poupard et Corbelière) avec le SERTAD (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres) pour une durée de 6 ans.

Ce second contrat traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau sur le bassin versant de la Touche Poupard inscrit dans une démarche multi-partenaire.

Ce partenariat matérialise la volonté conjointe de l'agence de l'eau et de la Région Nouvelle-Aquitaine d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions.

Le programme d'actions s'inscrit dans une démarche volontariste progressive pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau du SDAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau et prend en compte les facteurs extérieurs influençant fortement l'agriculture du territoire, adaptés aux bassins versants concernés.

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2019 actant la participation de la collectivité dans le contrat territorial 2020-2025 avec le SERTAD

Considérant que ce second contrat s'inscrit dans le cadre de la démarche multi-partenaire Re-sources déjà engagée visant à mettre en place des actions de reconquête de la qualité de l'eau des bassins versants

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **émet à l'unanimité un avis favorable à son engagement dans**

le second contrat territorial Re-Sources 2023-2028 du bassin versant de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont.

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 21/03/2023
Publié le 23/03/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the official seal.